

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 novembre 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **09**

SEANCE du 28 novembre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Objet : Aménagement foncier Titre II du livre 1^{er} du code rural. - Avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et L.211-1 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement,
- des procès-verbaux des réunions de la CCAF de Wintzenheim-Kochersberg en dates du 13/02/08 et du 08/10/08,
- de la proposition de plan de périmètre au 1/5000^{ème},
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural et après en avoir délibéré et par 8 voix pour et 1 abstention :

- approuve les propositions définitives de la commission communale d'aménagement foncier de Wintzenheim-Kochersberg quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 8 octobre 2008, et correspondant à une superficie à aménager d'environ 155 hectares, dont 153,5 hectares environ sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg, 1,5 hectares environ sur la commune de Hohengoeft ;

- prend acte de l'extension du périmètre de 1,5 ha environ sur la commune de Hohengoeft ;

- prend acte et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées dans l'étude d'aménagement ;
- propose en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec extension sur la commune de Hohengoelt dans le périmètre fixé comme suit :

Commune de Wintzenheim-Kochersberg :

Section 04 parcelles n°13 à 31, 33, 34, 68 à 75, 153 à 157, 161 à 163, 168 à 190.

Section 07 parcelles n°138 à 224, 234, 245 à 279.

Section 16 parcelles n°1 à 21, 23 à 102, 104, 106, 107, 109 à 142, 144 à 212, 214 à 267, 268p01, 268p02, 269 à 292, 343 à 347, 377, 378, 386, 391 à 398, 401 à 404, 422 à 489, 494, 496, 497, 500 à 510, 511p01, 511p02, 512 à 516, 519 à 523, 549 à 575.

Section 17 parcelles n°51 à 54, 78 à 82, 84, 117, 127, 134, 136, 139, 141 à 184, 188, 189.

Section 18 parcelles n°1 à 13, 15 à 143, 159 à 169.

Commune de Hohengoelt :

Section 07 parcelles n°49 à 57.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 novembre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 1^{er} décembre 2008.

Le Maire
Alain North